



REGLEMENT PARTICULIER 2024 ENDURO



MOTO-CLUB: MC MAZEL
E-MAIL: ygerlaise@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06 78 01 76 68
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Yves GERVAISE

N° D'ÉPREUVE FFM: 578
DATE: 08/09/2024
LIEU: ERIZE LA PETITE (55)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Olivier SALM	Licence :	117900
Président du Jury ou Arbitre*	Patrice DE CHARDON	Licence :	273976
Membre du Jury	Olivier JACQUES	Licence :	013305
Membre du Jury	Axel RANSIJN	Licence :	342301
Commissaire technique responsable	Gérard THIEBLEMONT	Licence :	164059
Responsable du chronométrage	Michael GOBLET	Licence :	14581

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
LIGUE 1/2/3/FEM/OPEN	16		Toutes sauf de 16 à 18 ans : 125 maxi	L1: 2 tours et demi / L2: 2 tours / L3: 1 tour et demi
LIGUE 1/2 Vétéran	37		Toutes	L1: 2 tours et demi / L2: 2 tours
LIGUE 1/2 Super Vétéran	47		Toutes	L1: 2 tours et demi / L2: 2 tours
LIGUE 1/2 Espoir	16	21	Toutes sauf de 16 à 18 ans : 125 maxi	L1: 2 tours et demi / L2: 2 tours
Ligue 3 50cc	14 (16 FMB)		50cc maxi	1 tour et demi
TARIFS :				
FFM : 80 € (sauf FEM et 50cc : 10 €)				
FMB : 85 € (sauf FEM et 50cc : 15 €)				



RÈGLEMENT PARTICULIER 2024 ENDURO

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Patrick LUQUIN**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Hôpital le plus proche **BAR LE DUC**

Temps de trajet (en min) **20mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Caractéristiques : Longueur de la boucle **100** Distance journalière **L1:250;L2:200;L3:150**

NOMBRE DE SPÉCIALE (S) :

- De type Banderolée (MX) **2**
- De type Enduro (en ligne)
- De type X-Trem **1**

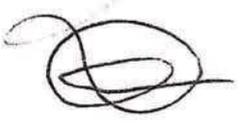
Longueur(s) **2X3kms**
Longueur(s)
Longueur(s) **3kms**

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non
 Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

NOMBRE DE PARTICIPANTS
550
(maximum 7 par km)

 **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

• En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: **7.09.2024**


VISA DE LA LIGUE
DATE: **10/05/2024**
LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM
DATE: **15/05/2024**
NUMÉRO: **24/0528**

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org